



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du lundi 3 juillet 2017

Le Conseil du Territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de Membres en exercice : 71

Présents : 39
Excusés : 20
Absents : 12

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 3 JUILLET 2017

Le Président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le LUNDI VINGT NEUF MAI à VINGT HEURES, le Conseil de Territoire, dûment convoqué le VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE DIX SEPT, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 39

M. ARDJOUNE Madani, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. CANNAROZZO Frank, M. CHALLIER Guy, Mme COCOZZA Merzouba, Mme COMAYRAS Christine, M. CONTY Albert, Mme DE CARVALHO Virginie, M. FLEURY Stéphane, M. GATIGNON Stéphane, Mme JAOUANI Amel, M. LAGARDE Jean-Christophe, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAURENT Daniel, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme LEVE Séverine, M. MANGIN Anthony, Mme MARCHOIS Maryline, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, M. MIGNOT Didier, Mme MISSOUR Sabrina, M. MONTES Mathieu, Mme PINHEIRO Amélie, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGNA Fatou, Mme SAGO Aïssa, Mme SEGURA Angela, Mme VALLETON Martine, Mme VANDENABELLE Bernadette, Mme VAUBAN Maryline, Mme VERTE Monique, Mme WANLIN Elsa, M. WATTEZ Robert, M. ZANGRILLI François,

EXCUSES, A L'OUVERTURE DE LA SEANCE, AYANT DONNE POUVOIR A : 20

Mme ARAB Dalila,	à	M. BAILLON Jean-François,
M. ASENSI François,	à	M. MONTES Mathieu,
Mme AUTAIN Clémentine,	à	Mme JAOUANI Amel,
M. BARON Stéphane,	à	Mme VALLETON Martine,
Mme BOUR Patricia,	à	Mme COMAYRAS Christine,
M. CAHENZLI Denis,	à	Mme LANCHAS-VICENTE Karine,
M. CHAUSSAT Jacques,	à	Mme PINHEIRO Amélie,
Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie,	à	Mme BELMOUDEN Fatima,
Mme DUBOE Nicole,	à	Mme DE CARVALHO Virginie,
Mme ELSODY Arhella,	à	Mme VANDENABELLE Bernadette,
M. FERREIRA Lino,	à	M. ARDJOUNE Madani,
M. GRAMFORT Mathieu,	à	Mme SAGNA Fatou,
Mme LAGNEAU Muriel,	à	M. ZANGRILLI François,
Mme MABCHOUR Najet,	à	M. GATIGNON Stéphane,
M. MARIOT Claude,	à	M. LAURENT Daniel,
Mme MARQUETON Céline,	à	M. CANNAROZZO Frank,
M. MILLARD Jean-Luc,	à	Mme COCOZZA Merzouba,
Mme QUERUEL Marie-Jeanne,	à	M. CHALLIER Guy,
M. SALINI Stéphane,	à	M. LAGARDE Jean-Christophe,
Mme YERRO Georges-Marie,	à	M. MANGIN Anthony,

ETAIENT ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 12

M. AMARI Farid, M. BOUMEDJANE Karim, M. CAPO-CANELLAS Vincent, M. CARRE Julien, M. CHABANI Hamid, Mme LAGARDE Aude, M. MAHMOUDI Yacine, M. MEIGNEN Thierry, Mme MOREIRA Véronique, M. NICOLAS Frédéric, M. RANQUET Jean-Philippe, M. VAZ Micaël,

SECRETARE DE SEANCE :

Mme DE CARVALHO Virginie

A la question n°2 – Politique de la ville (40 – 20 – 11)

Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS rejoint l'assemblée

A la question n°3 – Rénovation urbaine (41 – 21 – 9)

Madame Aude LAGARDE avec le pouvoir de Monsieur Hamid CHABANI rejoint l'assemblée

A la question n°4.1 – Aménagement (41 – 21 – 9)

Monsieur Julien CARRE rejoint l'assemblée

Madame Séverine MAROUN quitte l'assemblée

A la question n°5.3 – PLU Drancy (42 – 21 – 8)

Madame Séverine MAROUN rejoint l'assemblée

A la question n°8.2 – Personnel (41 – 21 – 9)

Madame Sabrina MISSOUR quitte l'assemblée

A la question n°8.4 – Personnel (42 – 21 – 8)

Madame Sabrina MISSOUR rejoint l'assemblée

ORDRE DU JOUR

1 - INFORMATION	5
ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MAI 2017	5
2 - POLITIQUE DE LA VILLE	5
ADOPTION DE LA CONVENTION TYPE, DU REGLEMENT DU DISPOSITIF ET DU DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'ATTRIBUTION DE L'AIDE « BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE » DE PARIS TERRES D'ENVOL.....	5
3 - RENOVATION URBAINE	5
APPROBATION DU PRINCIPE D'ETABLISSEMENT D'UNE CHARTE LOCALE TRANSITOIRE DE RELOGEMENT PORTANT SUR LES ENSEMBLES IMMOBILIERS DU 26-28 RUE A. SCHWEITZER A AULNAY-SOUS-BOIS, DU 2-3 RUE J. CARTIER ET 4 ALLEE J. PALACH ET, 2 IMPASSE RONSARD A SEVRAN	5
4 - AMENAGEMENT	5
4.1 – INITIATIVE DE CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC) POUR L'AMENAGEMENT DES TERRAINS DE L'EX BASE AERONAVALE DE DUGNY – DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES DE CONCERTATION	5
4.2 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DU PROJET COLISEE	5
5 - URBANISME.....	6
5.1 – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE, SECTEUR DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC) SUD CHARLES DE GAULLE, DENOMMEE AEROLIANS PARIS (ZONE 1AUz).....	6
5.2 – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE DRANCY.....	6
5.3 – PAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE DRANCY –BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PLU	6
6 – DECHETS MENAGERS.....	6
CONVENTION ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL ET LE GESTIONNAIRE FONCIERE LOGEMENT POUR L'USAGE ET L'ENTRETIEN DES BORNES ENTERREES IMPLANTEES AUX ABORDS DE LA RESIDENCE ABBE PIERRE A DRANCY POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	6
7 – AFFAIRES GENERALES.....	7
APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE DRANCY, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DRANCY ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL POUR LA PASSATION D'UN MARCHE D'ENTRETIEN DU PARC D'EXTINCTEURS, DES ROBINETS D'INCENDIE ARMES (RIA), DES PLANS D'INCENDIE ET DES INSTALLATIONS DE DESENFUMAGE.....	7
8 – PERSONNEL	7
8.1 – TRANSFERTS DE PERSONNEL DES COMPETENCES OBLIGATOIRES ENTRE LES COMMUNES MEMBRES ET L'EPT	7
8.2 – MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRES ET RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL) POUR LE PERSONNEL DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL.....	7
8.3 – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE POUR TRAVAUX DANGEREUX, INSALUBRES, INCOMMODES OU SALISSANTS POUR LE PERSONNEL DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL	7
8.4 – ATTRIBUTION D'INDEMNITES D'ASTREINTES OU DE PERMANENCE POUR LE PERSONNEL DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL	8
9 – FINANCES	8
REPARTITION DU PRELEVEMENT ET DU REVERSEMENT DU FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC) POUR L'EXERCICE 2017 ...	8

1 - INFORMATION

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MAI 2017

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le Procès Verbal de la séance du Conseil de Territoire du 29 mai 2017.

2 - POLITIQUE DE LA VILLE

ADOPTION DE LA CONVENTION TYPE, DU REGLEMENT DU DISPOSITIF ET DU DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'ATTRIBUTION DE L'AIDE « BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE » DE PARIS TERRES D'ENVOI

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la convention quadripartite type d'attribution de la bourse au permis de conduire entre le bénéficiaire, la commune, l'association où sera réalisée l'action citoyenne et l'EPT,
- **Approuve** le règlement du dispositif et la composition du dossier de candidature permettant l'inscription des candidats,
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'envol de signer la convention type et tout document y afférent.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours

3 - RENOVATION URBAINE

APPROBATION DU PRINCIPE D'ETABLISSEMENT D'UNE CHARTE LOCALE TRANSITOIRE DE RELOGEMENT PORTANT SUR LES ENSEMBLES IMMOBILIERS DU 26-28 RUE A. SCHWEITZER A AULNAY-SOUS-BOIS, DU 2-3 RUE J. CARTIER ET 4 ALLEE J. PALACH ET, 2 IMPASSE RONSARD A SEVRAN

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le principe d'établissement d'une charte transitoire de relogement concernant exclusivement les habitants des immeubles suivants :
 - 26 et 28 rue du Docteur Schweitzer (137 logements), patrimoine d'I3F, à Aulnay-sous-Bois
 - 2-3 rue J. Cartier (188 logements), patrimoine d'I3F, à Sevran
 - 4 allée J. Palach et 2 impasse Ronsard (210 logements), patrimoine de Batigère IDF, à Sevran,
- **Autorise** le Président à engager toute démarche dans la perspective d'aboutir à l'établissement d'une charte transitoire de relogement concernant ces immeubles ainsi que tout document relatif à la présente délibération.
- **Précise** que ladite Charte transitoire sera remplacée par la Charte intercommunale du relogement sitôt que cette dernière entrera en vigueur,

4 - AMENAGEMENT

4.1 – INITIATIVE DE CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) POUR L'AMENAGEMENT DES TERRAINS DE L'EX BASE AERONAVALE DE DUGNY – DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES DE CONCERTATION

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Approuver** le principe de prendre l'initiative d'une ZAC pour l'aménagement et la commercialisation des 9,5 ha des terrains de l'ex ban restant,
- **Approuve** les objectifs poursuivis par l'EPT qui sont l'aménagement cohérent de ce secteur, situé en lisière de l'aéroport et en continuité du site de la société Airbus Hélicoptères qui y a récemment construit une nouvelle usine de fabrication de pâles, pour y accueillir un pôle d'activités industrielles, principalement de la filière aéronautique,
- **Autorise** le président à engager les études nécessaires à la création de la ZAC,
- **Approuve** les modalités suivantes de concertation mises en place :
 - l'EPT communiquera sur ses différents supports afin d'informer la population et notamment la population susceptible d'être impactée par le projet (site web et journal),
 - l'EPT organisera à minima une réunion publique, dont la date sera communiquée par voies de presse et par affichage,
 - l'EPT tiendra à disposition du public un registre, en mairie de Dugny, pour recueillir les avis ; la mise à disposition de ce registre sera annoncée par voie d'affichage.

4.2 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DU PROJET COLISEE

Le Conseil de Territoire à l'unanimité (60 voix pour, 2 abstentions : Mme ARAB, M. BAILLON) :

- **Décide** de solliciter l'ensemble des subventions nécessaires à la réalisation du projet du colisée et notamment auprès des organismes suivants :
 - La Métropole du Grand Paris
 - La Région Ile-de-France

- Le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis
 - Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)
 - Le FSE (Fond Social Européen)
 - Le FSIL (Fond de Soutien à l'Investissement Local)
- **Autorise** le Président à signer tous les documents s'y rapportant, dans le cadre de la recherche des sommes nécessaires au financement du projet du Colisée, permettant la fixation du loyer annuel maximum tel que déterminé par la délibération du 19 décembre 2016.

5 - URBANISME

5.1 – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE, SECTEUR DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) SUD CHARLES DE GAULLE, DENOMMEE AEROLIANS PARIS (ZONE 1AUZ)

Le Conseil de Territoire à l'unanimité (60 voix pour, 2 abstentions : M. CHALLIER, Mme QUERUEL):

- **Approuve** la modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tremblay-en-France, conformément au dossier annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous documents relatifs à la présente délibération,
- **Précise** que cette délibération, qui sera notifiée à l'ensemble des personnes publiques associées, produira ces effets juridiques dès l'exécution des mesures de publicité conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme édictées aux articles R.150-20 et suivants, avec notamment mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal d'annonces légales.

5.2 – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE DRANCY

Le Conseil de Territoire à l'unanimité (53 voix pour, 9 abstentions : M. CHALLIER, Mme QUERUEL, M. ARDJOUNE, M. ASENSI, Mme DE CARVALHO, Mme DUBOE, M. FERREIRA, Mme JAOUANI, M. MONTES):

- **Approuve** la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Drancy, conformément au dossier annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous documents relatifs à la présente délibération,
- **Précise** que cette délibération qui sera notifiée à l'ensemble des personnes publiques associées produira ces effets juridiques dès l'exécution des mesures de publicité conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme édictées aux articles R.150-20 et suivants avec notamment mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département.

5.3 – PAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE DRANCY – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PLU

Le Conseil de Territoire à l'unanimité (54 voix pour, 9 abstentions : M. CHALLIER, Mme QUERUEL, M. ARDJOUNE, M. ASENSI, Mme DE CARVALHO, Mme DUBOE, M. FERREIRA, Mme JAOUANI, M. MONTES):

- **Prend acte** du bilan de la concertation relative au projet de Plan Local d'Urbanisme qui s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du conseil municipal de la Commune de Drancy du 25 juin 2015,
- **Arrête** le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Drancy tel qu'il est annexé à la présente délibération accompagné du bilan de la concertation,
- **Précise** que le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté sera tenu la disposition du public dans les locaux administratifs de l'EPT Paris Terres d'Envol (50 Allée des Impressionnistes à Villepinte), au service urbanisme de la commune de Drancy, ainsi que sur le site internet de la ville de Drancy durant trois mois à compter du jour de l'entrée en vigueur de la présente délibération,
- **Précise** que le Plan Local d'Urbanisme arrêté sera soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées et consultées conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme,
- **Précise** que suite aux avis des personnes publiques associées et consultées, le projet sera soumis à enquête publique conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme,
- **Précise** que la présente délibération sera affichée pendant 1 mois au siège de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol (Mairie d'Aulnay-sous-Bois, boulevard de l'Hôtel de Ville), ainsi qu'à la mairie de Drancy (place de l'Hôtel de ville).

6 - DECHETS MENAGERS

CONVENTION ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI ET LE GESTIONNAIRE FONCIERE LOGEMENT POUR L'USAGE ET L'ENTRETIEN DES BORNES ENTERREES IMPLANTEES AUX ABORDS DE LA RESIDENCE ABBE PIERRE A DRANCY POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la convention entre l'EPT Paris Terres d'Envol et le gestionnaire Foncière Logement pour l'usage et l'entretien des bornes enterrées aux abords de la résidence Abbé Pierre à Drancy,
- **Autorise** le Président du territoire à signer ladite convention.

7 - AFFAIRES GENERALES

APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE DRANCY, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DRANCY ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ENTRETIEN DU PARC D'EXTINCTEURS, DES ROBINETS D'INCENDIE ARMES (RIA), DES PLANS D'INCENDIE ET DES INSTALLATIONS DE DESENFUMAGE

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Drancy, le CCAS et l'EPT Paris Terres d'Envol pour la passation d'un marché d'entretien du parc d'extincteurs, des robinets d'incendie armés (RIA), des plans d'incendie et des installations de désenfumage,
- **Autorise** le Président à signer ledit document,
- **Accepte** que la commune de Drancy soit désignée comme coordinateur du groupement de commande.

8 - PERSONNEL

8.1 – TRANSFERTS DE PERSONNEL DES COMPETENCES OBLIGATOIRES ENTRE LES COMMUNES MEMBRES ET L'EPT

Le Conseil de Territoire à l'unanimité (62 voix pour, 1 abstention : M. MIGNOT) :

- **Décide** du transfert au 1^{er} juillet 2017 du personnel, tel que décrit sur les fiches d'impact ci annexées, soit :
 - Eau et assainissement : 44 postes
 - Drancy : 2 postes
 - Aulnay-sous-Bois : 23 postes
 - Blanc Mesnil : 7 postes
 - Sevrans : 2 postes
 - Villepinte : 1 poste
 - Le Bourget/Dugny : 1 poste
 - Tremblay en France : 8 postes
 - Gestion des déchets ménagers et assimilés : 33 postes
 - Aulnay-sous-Bois : 10 postes
 - Drancy : 6 postes
 - Le Bourget : 2 postes
 - Dugny : 1 poste
 - SEAPFA : 14 postes
 - Politique de la Ville : 8 postes
 - Sevrans : 2 postes
 - Aulnay-sous-Bois : 1 poste
 - Drancy : 1 poste
 - Blanc Mesnil : 1 poste
 - Villepinte : 1 poste
 - Tremblay en France : 1 poste
 - Dugny/Le Bourget : 1 poste
 - Rénovation urbaine : 2 postes
 - Blanc Mesnil : 2 postes

La présente délibération rend par conséquent caduques les conventions de mise à disposition de services établies en ces matières entre l'EPT et les communes ainsi qu'entre l'EPT et le SEAPFA.

8.2 – MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRES ET RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL) POUR LE PERSONNEL DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Décide** de la mise en place au 1^{er} juillet 2017 du régime indemnitaire et du RIFSEEP pour l'ensemble des agents de l'EPT Paris Terres d'Envol

8.3 – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE POUR TRAVAUX DANGEREUX, INSALUBRES, INCOMMODES OU SALISSANTS POUR LE PERSONNEL DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Décide** du versement des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants à compter du 1^{er} juillet 2017.

8.4 – ATTRIBUTION D'INDEMNITES D'ASTREINTES OU DE PERMANENCE POUR LE PERSONNEL DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Décide** de la mise en place de périodes d'astreintes ou de permanences à compter du 1^{er} juillet 2017.
- **Dit** que toute intervention lors des périodes d'astreintes sera récupérée ou indemnisée selon les barèmes en vigueur.
- **Dit** que ces indemnités sont attribuées de manière forfaitaire et suivront les taux fixés par arrêtés ministériels
- **Dit** que la rémunération et la compensation des astreintes et des permanences ne peuvent être accordées aux agents bénéficiant d'une concession de logement par nécessité absolue de service, ainsi qu'aux agents détachés dans des emplois administratifs de direction bénéficiant d'une nouvelle bonification indiciaire au titre de l'exercice de fonctions de responsabilité supérieure.

9 – FINANCES**REPARTITION DU PRELEVEMENT ET DU REVERSEMENT DU FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC) POUR L'EXERCICE 2017**

Le Conseil de Territoire à l'unanimité

- **Adopte** la répartition libre du reversement du FPIC 2017 selon les montants indiqués ci-dessous :

Collectivité	Montant du reversement 2017
EPT Paris terres d'Envol	1 449 533 €
Aulnay sous bois	0€
Le Blanc-Mesnil	2 003 840 €
Le Bourget	369 024 €
Drancy	1 927 452 €
Dugny	270 468 €
Sevran	2 162 275 €
Tremblay en France	0€
Villepinte	1 096 893 €
Total	9 279 485 €

- **Confirme** la répartition de droit commun des montants de prélèvement du FPIC 2017
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette affaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

Le secrétaire de séance

Virginie DE CARVALHO



Certifié affiché du 12 JUL. 2017 au 24 AOUT 2017

Bruno BESCHIZZA

Le Président

Bruno BESCHIZZA

